



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires et de la Mer
des Bouches-du-Rhône**

**NOTE DE PRÉSENTATION
de la Direction départementale des Territoires et de la Mer
pour la mise en consultation publique au titre de l'article L.123-19-2 du Code de
l'Environnement,
du dossier de demande de l'effarouchement du Goéland leucopnée et de la Mouette
rieuse sur le site de l'ISDND de l'Arbois à Aix-en-Provence
en application de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement.**

Le centre de déchets non dangereux de l'Arbois attire chaque année des milliers de Goélands et de mouettes venant se nourrir de déchets. Pour limiter au maximum leur présence, la demande de la métropole d'Aix Marseille porte sur l'effarouchement du site qui se fera de façon plus ou moins intensive en fonction du nombre d'oiseaux présents. L'effarouchement pyrotechnique et acoustique sera utilisé pour dissuader les oiseaux de venir sur le site.

Vous trouverez en consultation du public les pièces constituant le dossier de demande de dérogation de la métropole Aix Marseille pour l'année 2023, ainsi que l'avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel.